



ASSOCIATION
Joseph Sauvy

PÔLE ADULTE

MAS L'ORRI

Route de Clara
66500 PRADES

FICHE DE POSTE Psychologue

Dans le respect de la Convention Collective des Etablissements et Services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, et conformément à l'annexe 6 relatives aux dispositions particulières aux cadres.

Conformément au décret 90-259 du 22 mars 1990 portant diverses dispositions d'ordre social et relatif aux personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue.

Conformément aux dispositions du Code du Travail.

Dans le respect du projet d'établissement

Dans le respect des règles éthiques et déontologique des psychologues.

Un cadre de travail :

LE PSYCHOLOGUE :

- Agit dans le cadre des missions générales de la MAS L'ORRI définies dans le projet d'établissement et dans les orientations générales de l'association Joseph SAUVY.
- Il apporte son soutien à l'ensemble de l'équipe par sa connaissance et ses formations (initiales et complémentaires) dans son champ d'intervention.
- Il participe à l'analyse de son référentiel métier afin de l'inscrire dans un cadre institutionnel voulu par le projet d'établissement.
- Il participe à l'amélioration de ses pratiques, il peut participer à des groupes de travail visant à une amélioration collective de la prise des charges des résidents.

Des missions :

I - FONCTION DE SOUTIEN AUX RESIDANTS

Le psychologue peut recevoir ponctuellement un résidant pour des raisons discutées préalablement en équipes. Il s'agira alors :

- De faire émerger ou tenter de le faire, par tous moyens, des phénomènes inconscients ou des désordres émotionnels.
- Une rencontre occasionnelle pour apaiser ou limiter les souffrances de ceux qui peuvent être envahis ou présenter des manifestations d'angoisses.
- D'évaluer l'opportunité d'un soutien.

Dans ces cas, les rencontres peuvent être un travail préalable à différentes pistes de réflexions et, en lien avec les équipes éducatives et soignantes, le psychologue participera à la réévaluation du projet d'accompagnement.

Le psychologue peut animer des groupes de soutien où à l'aide de support qu'il connaît et maîtrise, il peut ainsi faire émerger des phénomènes inconscients et aider aux interactions.

Dans tous ces temps, les résidants concernés seront associés à la démarche, ils peuvent directement en être les demandeurs.

II - FONCTION DE SOUTIEN AUX EQUIPES

Par son champ d'intervention, sa fonction et sa formation, le psychologue propose des temps d'échange et de réflexion aux différents intervenants.

Il peut dans certains cas intervenir auprès d'un professionnel, pour aider ce dernier à comprendre et analyser les relations avec le résidant.

Dans ces cas, il aidera à l'analyse des postures professionnelles nécessaire à l'accomplissement de l'acte éducatif en permettant de réfléchir sur ce que l'on engage de soi dans la relation à l'autre.

Par des apports théoriques, il permet de conceptualiser des actions et permettre ainsi un éclairage de la clinique dans l'acte éducatif.

Ces apports théoriques se feront sur l'initiative du psychologue, en réponse aux attentes des équipes, ou à la demande de l'équipe de direction.

III - PREPARATIONS ET REUNIONS

Pour proposer aux usagers un soutien et des réponses aux difficultés repérés, le psychologue devra :

- Participer à toutes les réunions de synthèse.
- Rencontrer les familles ou les partenaires du projet si c'est jugé opportun
- Participer à des réunions d'équipes.
- Participer à la démarche globale de réflexion institutionnelle.

IV ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DES STAGIAIRES

- Sous réserve que les demandes de stage soient validées par l'équipe de direction et acceptées par l'ensemble de l'équipe, il est l'accompagnateur terrain ou tuteur de formation des stagiaires psychologues.
- Il participe à l'accompagnement des autres stages, à ce titre il peut être amené à présenter son métier et son inscription dans le cadre institutionnel.

V REPRESENTATION

Le salarié, quelle que soit sa fonction, représente l'institution et son projet lors des visites ou rencontres. Il a pour mission de favoriser la poursuite des partenariats.

VI FORMATION PERSONNELLE

Le psychologue s'inscrit dans un processus de formation permanent. Il transpose ses acquis dans les missions générales de l'institution.

Il peut utiliser des méthodes et techniques en lien avec sa formation dans le respect et en accord avec le cadre institutionnel.

Il propose des actions innovantes concourantes aux missions générales de l'institution, qui ne seront mises en œuvre qu'après validation d'un cadre de direction.

Il s'inscrit dans une démarche de formation personnelle et professionnelle, en interne et en externe, tant dans un but de promotion individuelle que dans un but d'amélioration permanente de la qualité de prise en charge des résidents.

Il pourra être amené à suivre une formation à l'initiative de sa hiérarchie pour soutenir et améliorer des compétences inscrites dans un référentiel métier.

Une fiche de poste évolutive et délibérément non restrictive :

La présente fiche de poste est évolutive et n'a, à ce titre, aucune valeur contractuelle. Elle représente un cadre de travail de référence. Son évolution sera discutée, au besoin amendée, en lien avec la catégorie de salarié concerné et diffusée pour information aux autres membres de l'institution.

Aucun changement ou évolution n'est décidée par le salarié ou catégorie de salariés, il est soumis à l'approbation du directeur d'établissement qui peut tenir compte des propositions faites.

Pour favoriser l'esprit d'initiative, ce qui n'est pas inscrit à la fiche de poste peut être mis en œuvre par le salarié concerné, mais par celui-ci exclusivement. L'initiative revêtant un caractère personnel, le choix d'un membre d'une catégorie professionnel ne peut s'imposer aux autres.

Sur certains points, la fiche de poste ayant valeur d'ordre de mission, seul un cadre de direction peut imposer un ajout ou une modification temporaire. Tout ajout ou modification définitive entraîne une révision de la fiche de poste.

L'ensemble des fiches de poste ayant été pensé pour faciliter la cohérence institutionnelle et les liens entre les acteurs, la créativité, l'inventivité et l'initiative devront s'inscrire dans le respect des autres fonctions.

Prades, le

Le salarié

Le directeur